

**Conseil d'administration provisoire
Séance du 10 mars 2025**

ACTE ADMINISTRATIF Acte 09/2025	FONCTIONNEMENT DE L'UNIVERSITÉ MOTION
------------------------------------	--

Vu le code de l'éducation notamment l'article L712-3,
Vu les statuts de l'Université modifiés,
Considérant la proposition de motion soumise au vote du Conseil d'administration,

Le Conseil d'Administration de l'Université Jean Monnet :

« Exprime sa solidarité à toutes et tous les collègues scientifiques américains entravés dans leur capacité d'exercer leurs activités de recherche et de formation ;

Soutient le mouvement Stand Up for Science ;

Rappelle que l'une des conditions nécessaires pour la production et la transmission de la connaissance scientifique est la liberté et l'autonomie vis-à-vis de tout pouvoir ;

Alerte sur les conséquences graves et très directes de l'arrêt des programmes de recherche annoncés dans tous les domaines et en particulier dans les secteurs de la santé et de l'environnement ;

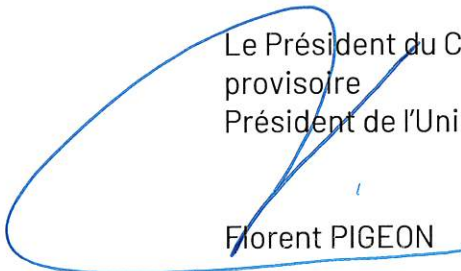
S'inquiète des attaques brutales dont sont la cible les Sciences humaines et Sociales, et tout particulièrement les études de genre et la recherche sur les inégalités sociales et les discriminations ;

Appelle à la mobilisation dans la durée pour défendre les sciences et les humanités, la liberté académique et l'université comme piliers d'une société démocratique. »

Le Conseil d'Administration provisoire approuve la motion.

A Saint Etienne le 11 mars 2025,

Le Président du Conseil d'Administration
provisoire
Président de l'Université Jean Monnet,



Florent PIGEON

POUR : 26

CONTRE : 0

ABST : 0